

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Convocation en date du 26 mars 2025,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

N° D2025023

**Objet : Approbation de la
politique environnement -
sécurité**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE – Mireille
MORNAY - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Elisabeth LAROCHE
- Vincent MANCOUSO – Daniel MARTIN
CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Audrey
CHEVALIER - Gérard BRANCHY
3CM : Philippe BELAIR -Andrée RACCURT – Jean Philippe
FAVROT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Frédéric TOSEL pourvoir à Elisabeth LAROCHE

Excusés :

CCPA : Gilbert BOUCHON – André MOINGEON

Absents :

HBA : Alain AUBOEUF

Monsieur Jean Luc Roux, Vice-président Environnement-Sites expose :

Dans le but de reconquérir la certification ISO 14001, dédiée à l'environnement, Organom a construit et mis en œuvre un système de management environnemental (SME) intégrant la planification et la réalisation des actions ainsi que leur évaluation, permettant l'amélioration continue des pratiques.

Ce système repose notamment sur un document fondateur, la « Politique Environnement ». Celle-ci permet de fixer les objectifs du syndicat vis-à-vis de l'environnement, mais aussi de montrer l'engagement du Syndicat dans sa mise en œuvre en allouant les moyens humains et financiers nécessaires.

Il est envisagé d'utiliser également ce système de management pour gérer la sécurité des agents alors qu'Organom n'est pas certifiés dans ce domaine.

La fusion des enjeux environnementaux et de sécurité entraîne la mise en œuvre d'une Politique Environnement – Sécurité matérialisée dans un document unique.

Considérant qu'Organom a obtenu de nouveau la certification ISO 14001 pour le site de La Tienne en septembre 2024.

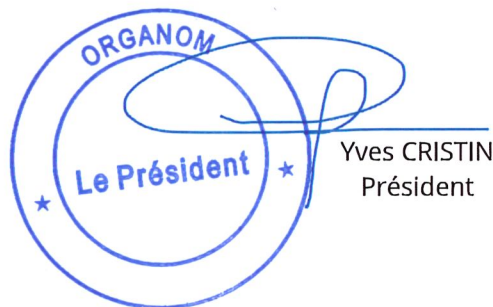
Considérant l'avis favorable du bureau concernant la mise à jour de la Politique Environnement – Sécurité telle que présentée en annexe.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

VALIDE cette nouvelle Politique Environnement - Sécurité.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Yves CRISTIN
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.